



Soyez prudent, votre carte est strictement personnelle.

Vérifiez régulièrement que votre carte est en votre possession. Vous ne devez jamais la prêter.



Votre code doit rester secret : retenez-le par cœur, ne le rangez pas avec votre carte et évitez de le noter.

Composez votre code confidentiel à l'abri des regards.

Attention, si vous saisissez un mauvais code 3 fois de suite lors d'une tentative de paiement, votre carte sera bloquée.



Règles d'utilisation :

- Vous pouvez utiliser votre carte autant de fois que vous le souhaitez au cours du mois, le nombre de paiements n'est pas limité.
- Votre carte fonctionne dans tous les établissements disposant d'un appareil à carte, en France uniquement.
- Ne vous laissez pas distraire au moment de saisir votre code secret et suivez strictement les indications affichés sur l'appareil.
- Il est impossible d'effectuer des retraits d'argent avec votre carte.
- Votre carte ne permet pas le paiement sans contact.
- Vous ne pouvez pas demander le remboursement d'un achat sur cette carte.
- Votre carte ne permet pas le paiement par internet.

Vous ne pouvez utiliser votre carte que dans la limite de la somme disponible et en respectant les règles d'utilisation décrites (consultez votre solde disponible à l'aide du serveur vocal avant d'effectuer un achat). Ce n'est pas une carte de crédit.

Service payant :
0,06€/minute
+ coût d'un appel

Document à conserver

Bonjour,

L'OFII vous remet une **carte personnelle de paiement**. Cette carte est créditée tous les mois du montant de votre Allocation pour demandeurs d'asile (ADA).

Le code secret de sécurité, nécessaire à l'utilisation de la carte chez un commerçant disposant d'un terminal de paiement électronique (TPE), vous est remis ce jour dans une seconde enveloppe. Ce code sera nécessaire lors de chaque utilisation de votre carte.



Attention ! Votre carte n'est pas utilisable immédiatement. Vous recevrez un SMS dans les 30 à 45 jours à venir qui vous indiquera que l'ADA a été versée.



Pour plus d'information, voir au dos du courrier.

Si besoin, ce courrier peut être présenté lors d'un achat pour confirmer au commerçant que la carte est acceptée sur tous les terminaux de paiement situés en France.



Des questions ? Besoin d'information ? Contactez l'assistance téléphonique au 0811.041.041.
(Coût du service : 0,06 €/min prix appel)

L'assistance téléphonique vous permet de :

- **déclarer un incident** : dysfonctionnement de votre carte, oubli de votre code secret, ...
- consulter le solde disponible sur votre carte,
- faire opposition en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre carte.

Elle répond du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Un serveur vocal est disponible 7/7 jours et 24/24 heures.

QUE FAIRE SI VOTRE SITUATION CHANGE ?

Vous devez informer la direction territoriale de l'OFII dont vous dépendez de tout changement de votre situation personnelle et familiale qui peut avoir des conséquences sur le montant de l'ADA : naissance, séparation, ressources, conditions d'hébergement ou de logement...

COMMENT ALLEZ-VOUS PERCEVOIR L'ADA?

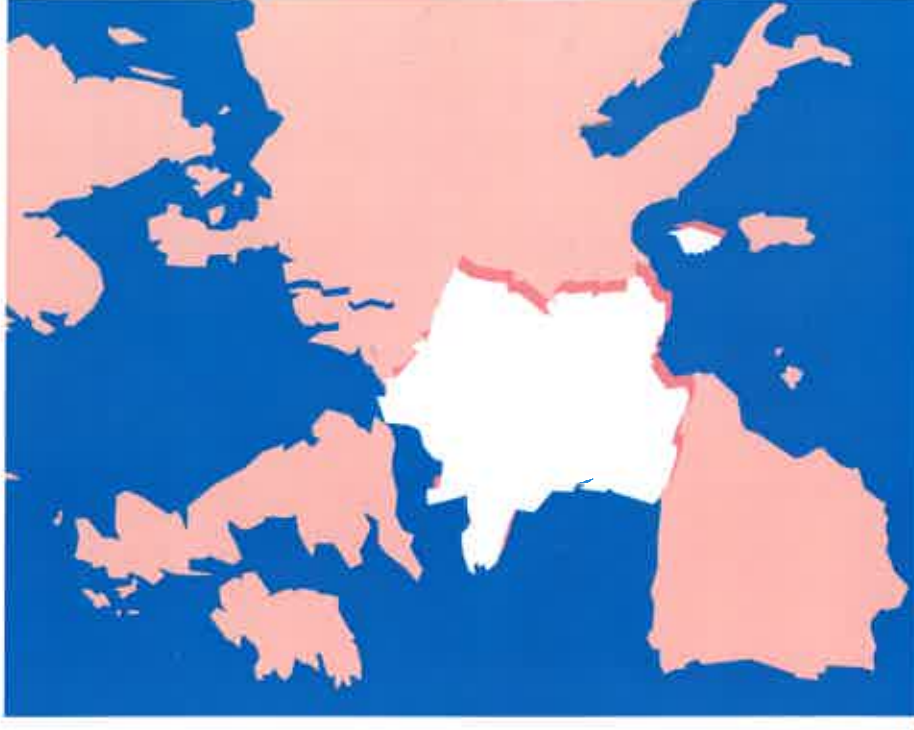
L'ADA est versée au début du mois, sur votre carte personnelle de paiement. Cette carte est utilisable dans tous les commerces disposant d'un terminal de paiement électronique.

Vous recevrez un SMS sur votre téléphone portable vous informant que l'ADA a été versée sur votre carte. Vous ne devez utiliser votre carte auprès d'un commerçant que si elle a du crédit, afin d'éviter tout risque de blocage de la carte et de ne pas pouvoir payer vos achats. Le nombre de paiements n'est pas limité, vous pouvez donc utiliser votre carte autant de fois que vous le souhaitez au cours du mois, sous réserve que la somme disponible dessus soit suffisante.

Pour toute question liée à l'utilisation de votre carte personnelle de paiement, au solde disponible ou pour la mettre en opposition, vous pouvez contacter le **0811.041.041** (le numéro figure au dos de la carte).

Des renseignements complémentaires figurent sur le courrier qui est remis avec la carte. De manière générale, un délai de 30 à 45 jours est constaté entre la remise et le chargement de la carte.

↳ service payant :
0,06 € / minute
+ coût d'un appel



ALLOCATION POUR DEMANDEURS D'ASILE





QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'ADA ?

Toute personne titulaire d'une attestation de demande d'asile peut demander l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Les personnes admises au séjour car victimes de la traite des êtres humains ou bénéficiaires de la protection temporaire peuvent également demander l'ADA (article L. 316-1 du CESEDA).



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'ADA ?

Pour bénéficier de l'ADA, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être en possession d'une attestation de demande d'asile ou d'un titre de séjour accordé sur le fondement de l'article L. 316-1 du CESEDA ;
- avoir accepté les conditions matérielles d'accueil proposées par l'OFII ;
- être âgé de dix-huit ans révolus ;
- disposer, vous ou avec votre conjoint, votre partenaire de PACS ou votre concubin, de ressources mensuelles inférieures au montant du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- avoir introduit une demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) dans un délai de 21 jours après la remise de votre première attestation de demande d'asile.

L'ADA peut vous être refusée si vous avez présenté votre demande d'asile plus de 90 jours après votre entrée en France ou si vous présentez une demande de réexamen après rejet définitif d'une première demande d'asile.



COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'ADA ?

Vous devez demander l'ADA lors de votre passage au guichet unique. Il vous est alors remis une carte de paiement vous permettant de bénéficier de cette allocation.

Vous devez présenter à l'appui de votre demande d'ADA une attestation de demande d'asile ou un récépissé en cours de validité, ainsi que tous les éléments attestant de vos ressources et de votre composition familiale.



COMBIEN DE TEMPS L'ADA EST-ELLE VERSÉE ?

Elle vous sera versée jusqu'à :

- la fin du mois qui suit celui de la notification de la décision positive de l'OFPRA ou de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ;
- la fin du mois de la décision négative de la CNDA ou de l'expiration du délai de recours contre la décision négative de l'OFPRA (1 mois) ;
- la fin du mois où votre droit au maintien sur le territoire français a pris fin après le rejet de l'OFPRA, si vous avez été placé en procédure accélérée au motif que vous êtes originaire d'un pays considéré comme sûr, vous avez présenté une demande de réexamen irrévocable ou vous représentez une menace pour l'ordre ou la sécurité publiques (article L. 743-2 du CESEDA) ;
- la date de votre transfert effectif vers l'État qui est responsable de l'examen de votre demande d'asile, si vous êtes placé sous procédure Dublin ;
- l'expiration ou au retrait de votre titre de séjour délivré au titre de l'article L. 316-1 ou de la protection temporaire.

Vous pouvez perdre le bénéfice des conditions matérielles d'accueil et donc de l'ADA si vous refusez une proposition d'hébergement ou d'orientation, si vous abandonnez votre hébergement sans justification, ou si vous ne respectez pas les exigences des autorités chargées de l'asile.

Le défaut de validité de l'attestation de demande d'asile entraîne la suspension des droits à l'allocation.

Il peut aussi être mis fin au bénéfice des conditions matérielles d'accueil et donc au versement de l'ADA si vous avez dissimulé des ressources financières, fourni des informations mensongères relatives à votre situation familiale, présenté plusieurs demandes d'asile sous des identités différentes, si vous avez un comportement violent ou gravement manqué au règlement de votre lieu d'hébergement.



QUEL EST LE MONTANT DE L'ALLOCATION ?

L'ADA est versée mensuellement selon un barème qui prend en compte les ressources de votre ménage, vos besoins et votre mode d'hébergement ainsi que votre composition familiale.

Composition familiale	Montant journalier	Composition familiale	Montant journalier
1 personne	6,80 €	6 personnes	23,80 €
2 personnes	10,20 €	7 personnes	27,20 €
3 personnes	13,60 €	8 personnes	30,60 €
4 personnes	17,00 €	9 personnes	34,00 €
5 personnes	20,40 €	10 personnes	37,40 €

Un montant journalier additionnel de 7,40 € (en 2019) est versé à chaque demandeur d'asile adulte, sans solution d'hébergement, et auquel aucune place d'hébergement n'a pu être proposée.

Office Français de l'Immigration et Int...

@OFII_France

Suivre

À partir du 5 septembre, la carte de retrait d'espèces remise aux bénéficiaires de l'Allocation de demandeur d'asiie (#ADA), deviendra une carte de paiement. Elle permettra gratuitement 25 paiements, dans la limite de son solde. Au delà, il sera décompté 0,50 € par opération.



08:30 - 2 août 2019

18 Retweets 21 J'aime



24

18

21



ASILE @Asso_ASILE 3 août

En réponse à @OFII_France

@OFII_France pouvez-vous confirmer que la carte permettra quand même le retrait d'espèce dans les DAB?

2

3



Office Français de l'Immigration et Intégration @OFII_France 3 août

Nous avons mis ce sujet en discussion avec notre autorité de tutelle, qui à ce stade nous demande de ne mettre en place qu'une carte de paiement.

La décision définitive de la Direction générale des étrangers en France est attendue d'ici à mi août.

1

1



AVotreEcoute @UnShibboleth 4 août

Bonjour cette autorité de tutelle est elle bien le ministre de l'intérieur @CCastaner ?

1



Yvonne RODRIGUEZ @Yvonnebear 2 août

En réponse à @OFII_France

Excellent ! Et les personnes avec retard en le paiement comme et où devrait aller ?

2



Anna Briva @annadeponoise 3 août

En réponse à @OFII_France

Si plus de possibilités de retirer des 'espèces c'est pas bon.

1



Rami Banbouk @b4sonset 4 août

En réponse à @OFII_France

Thanks to Ofii for prompt response & for giving their decisions another round of thinking & considering the benefit of the majorities

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration: NON au changement de fonctionnement de ... chng.it/CYTWtbrs via @ChangeFrance

1



JulieLG_Pline @Callionymus_ 8 août

En réponse à @OFII_France

c'est honteux.

1



Totoro & TitiSocks #MeowStrong @TotoroTitiSocks 8 août

En réponse à @OFII_France

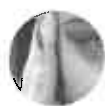
0,50€ par retrait est excessif pour une allocation minimale.

@DBudget_Bercy aurait pu proposer mieux au lieu de payer les #homards de Sieur

François #DeRugy

#France et les #domtom

1



Fay @BabygirlsFayza 4 août

En réponse à @OFII_France

En tout cas, un petit montant comparé à d'autres pays, pourquoi ce harcèlement et cette misère!!!



Saymon N. Kaplay @Saymonkaplay 5 août

En réponse à @OFII_France

les enfoncer encore dans la misère, c'est réussi. Merci



Eh M'dam @EhMdam 9 août

En réponse à @OFII_France

Tout pour rendre le quotidien plus difficile... essayez un peu de vivre sans argent liquide Impossible d'acheter sur les marchés, obligés de grouper les achats pour pas dépasser le nbre de paiements autorisé.... décision lamentable dont on cerne mal la motivation



Lucie Mercier @MercierLu 2 août

En réponse à @OFII_France

Quelle décision honteuse ! impossible pour les petites assos ou épiceries solidaires de se doter de terminaux de paiement... Comment créer un peu plus de misère par l'OFII

1

4



Kvn @lebnett 5 août

C'est faux, toutes les petites assos que je connais qui sont un peu dans l'ère du temps et qui n'ont pas de budget prennent des @sumup ou @iZettle : moins de 20€ le boîtier et ensuite ~1.75% de frais. Je vois pas comment faire plus simple et pas cher pour ces assos/épiceries !

2



Lucie Mercier @MercierLu 5 août

Je suis heureuse pour toi que toutes les assos que tu connais en soit doté mais pas par chez moi !

1



Kvn @lebnett 5 août

Il faut leur en parler en disant que le coût est minime. C'est juste une méconnaissance du sujet en tant que commerçant ou un désintérêt suite un rdv décourageant qu'ils ont eu dans leur banque historique.

1

2 réponses de plus



Mouctar Diallo @mouctarparis 3 août

En réponse à @OFII_France

Les retraits en espèces sont toujours possibles ?

1

2



Sylvie Go @Sylvieg3 3 août

non, plus moyen d'avoir des espèces, c'est pour ça que c'est inadmissible.

1

1

2 réponses de plus



Rami Banbouk @b4sonset 2 août

En réponse à @OFII_France

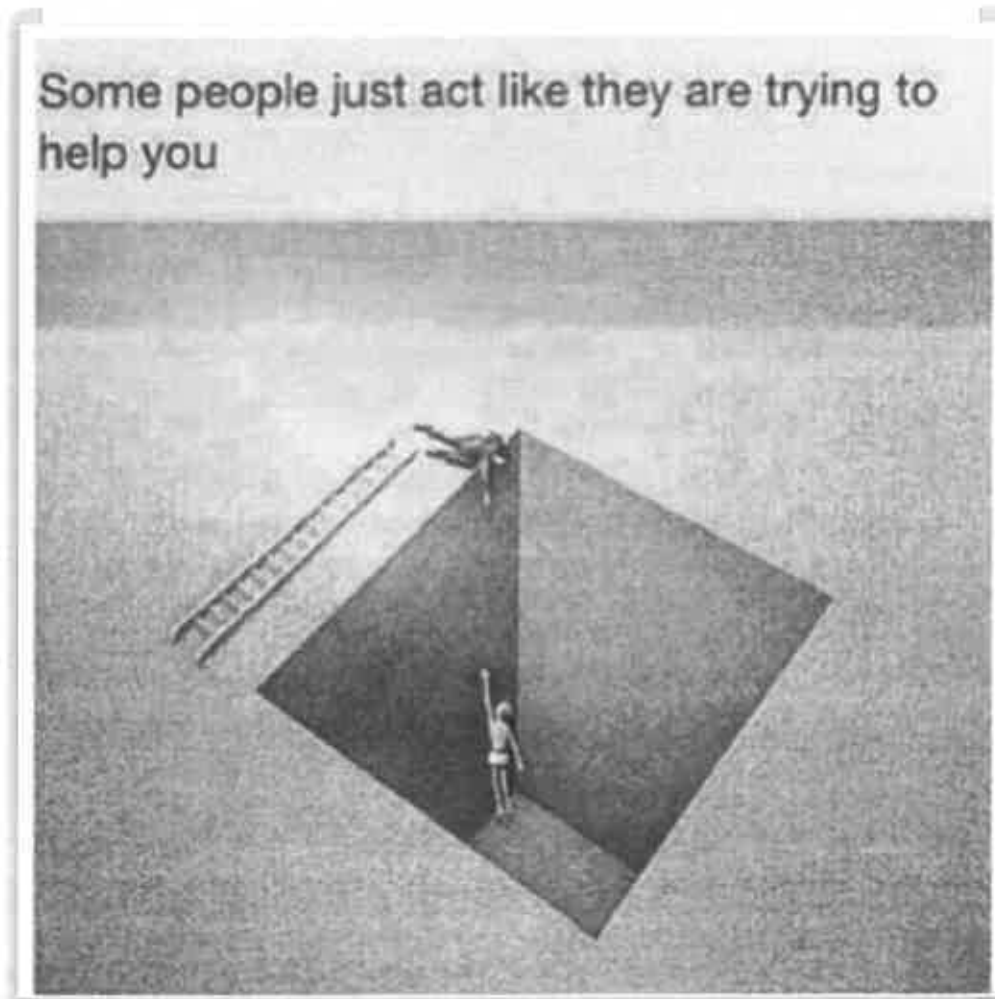
And those who you have asked them to rent houses by themselves how they will pay the rent now & how they will settle electricity, water & insurance bills ?

1

2



Rami Banbouk @b4sonset 2 août



2

6



BAROUDI البارودي @BAROUDIMOHAMAD9 5 août



En réponse à @OFII_France

Pourquoi n'autorisez-vous pas les demandeurs d'asile à travailler après quatre mois de soumission de dossier!!

Ensuite, le problème des restaurants qui ont besoin de travailleurs est résolu de manière dramatique et périodique

1

2

2



BAROUDI البرودي @BAROUDIMOHAMAD9 5 août

Le demandeur d'asile devient une personne productive dans la communauté
Plutôt que d'attendre une aide financière de votre économie épuisante!

2

1



josephine Goube @josephinegoube 2 août

En réponse à @OFII_France

Où peut-on trouver des informations sur les raisons d'une telle décision?

1

1 réponse de plus



keanu the cat @Keanu_The_Cat 8 août

En réponse à @OFII_France

Je croyais que l'existence de cette carte de retrait était une Fake news de l'extrême droite française ?

Finalement la vie était belle pour les migrants, qu'en est-il pour les français SDF ?

2



Jo Svr @JoSauvaire 3 août

En réponse à @OFII_France

C'est indigne !!!



Danial beim @BeimDanial 4 août

En réponse à @OFII_France



Zeeshan Ahmad @Zeeshan89212439 5 août

En réponse à @OFII_France

Pouvons-nous retirer de l'argent de cette carte?



ELBA @EloiseBajou 3 août

En réponse à @OFII_France

Mais vous n'avez vraiment honte de rien...!

1

2

2 réponses de plus



Dab404 @dabovitch 3 août

En réponse à @OFII_France

Je crois que l'expression adaptée est "crevard".

1

1

2 réponses de plus

C'est peut-être que certains en ont abusé de l'hospitalité du contribuable français, en France ont ce sert la ceinture . Pourquoi pas n'ont plus les migrants ?

1

1



Dab404 @dabovitch 9 août

Tu te serres quoi toi, t'es juste un chat raciste ?!

Davantage de réponses



no pasaran!! (copyright @sidpics) @patnice63 8 août

En réponse à @OFII_France

par contre changez de dir com....cette image a ete deja utilisee par des personnes d extreme droite

1

1

5



Office Français de l'Immigration et Intégration @OFII_France 9 août

C'est l'image officielle qui figure sur le site de l'OFII depuis le début. Vous devriez vous renseigner. C'est effectivement cette image qui a été reprise par ses détracteurs, mais c'est la vraie carte de retrait. Vous parlez de ce que vous ne connaissez pas.

2

1



no pasaran!! (copyright @sidpics) @patnice63 9 août

dans le style "je suis une ignare"merci de votre reponse..ja parle de ce que je connais j ai simplement dit que cette image etait reprise...

2



Office Français de l'Immigration et Intégration @OFII_France 9 août

Elle ne l'est pas.

1



no pasaran!! (copyright @sidpics) @patnice63 9 août

enfin bref...bonne journee

1



Office Français de l'Immigration et Intégration @OFII_France 9 août

J'accepte vos excuses.

2



no pasaran!! (copyright @sidpics) @patnice63 9 août

je ne les ai pas faites.....cet image est utilisée par des groupements des partis opposées a votre travail....meme par des médias qui parlent de hoax concernant l utilisation de cette cb...

1



OFII**Office Français de l'Immigration et Intégration** @OFII_France 9 août

Les médias qui en parlent et présentent ce même visuel reprennent ce que nous avons nous-mêmes écrit sur le sujet, visiblement vous êtes tout à fait obstiné. Mais le réel est là.

**Hagop Tometjerian** @tetjerry 9 août

En réponse à @OFII_France

CM, t'as pas honte de bosser pour une telle bande d'ordures ? Tu sais ce que ça veut dire pour des gens qui n'ont rien, cette mesure ?

1

1

**M.HasanKhan** @MHasanK21794631 4 août

En réponse à @OFII_France

France is a human rights country, as i believe in france there will be taken behalf of asylum-seekers. If @OFII_France block the ATM it will be so wrong,Most of the food can't find in Super shop.The I request to President @EmmanuelMacron please look after the Asylum-seekers.

**Sahid jallow** @sahid_jallow 7 août

En réponse à @OFII_France

Vous voulez que tous les migrants deviens des trafiquants vous voulez des désordres dans votre pays vous l'aurez



Office Français de l'Immigration et I...

@OFII_France

Suivre

Avec le futur fonctionnement de la carte ADA, pour obtenir de l'argent liquide, il suffira de se rendre dans un magasin offrant le CashBack, Casino par exemple, faire un achat pour au moins 1€ pour pouvoir obtenir sans commission jusqu'à 59 € de liquide par opération.



11:20 - 8 août 2019

30 Retweets 13 J'aime



27

30

13



→ **La_Fleche78** ↘ I → @La_Fleche78 9 août

En réponse à @OFII_France

Je comprends mieux le coût de 1,6 millions d'euros par JOUR pour les demandeurs d'asile. Ce pays est foutu.

3

32



Lilith Gauloise sans filtre

@Lilithcas 10 août

En réponse à @OFII_France

La première des violences est celle de nos dirigeants qui laissent leur pays ouverts à tous ceux que leurs concitoyens doivent entretenir !!!!

4

7

Ce Tweet n'est pas disponible.

Ce Tweet n'est pas disponible.



Marie Pastor @MariePastor 13 août

En réponse à @OFII_France

Je me demande ce qu'en pensent les petits commerçants solidaires ? @LaClocheAsso #lecarillon @Ardhis_LGBT @FedeSolidarite #libertésliquidées #cashmisère #commerce

2 2



Cercle des Voisins @cercleDvoisins 14 août

En réponse à @OFII_France

L'usine à gaz de l'OFII a du tourner de longues journées pour trouver ce truc génial qui offre à Casino , la chance d'être la banque des demandeurs d'asile. Pas à n'importe quel prix ! Un achat forcé au minimum d'un euro . Des juristes vont se pencher sur la question ?

1 3



Panda de la ville @Pandadelaville 10 août

En réponse à @OFII_France

Hallucinant ! 🤪
Sympa les tutos !

1



Sébastien @sebastienyannn 26 août

En réponse à @OFII_France

Ils ont flouté MasterCard lol



Charette @Charett72960704 9 août

En réponse à @OFII_France @JustineMerieau

Pendant que d'autre ce casse le cul à bosser pour 10 balle de l'heure brut.... Il va falloir se poser les bonnes questions un jour

1 6 29



Jan-Fred Ferré @janfredfr 9 août

... les demandeurs d'asile ont le droit à 6€70 par jour.

3 1



Ludovic B-T @Ludofast 10 août

Ce n'est que une des aides.

2 4



Charette @Charett72960704 10 août

C'est bien ça le pire



H l ne Soupios-David @hsoupios 9 ao t

En r ponse   @OFII_France

Pourquoi ne pas laisser quand m me la possibilit  de retirer   un distributeur alors? C'est quand m me + simple que de trouver l'enseigne qui fait le cash back et d'expliquer comment  a marche. NB: en sept. 2018, seuls 150 Casinos  taient concern s.

3 1 4



Day after day, knife after knife @BanishedUtopia 9 ao t

Oui on va faire comme  a et  a sera directement retir  sur votre compte.

Merci pour eux, vous avez un si gros c ur, il est temps de joindre les actes aux paroles.

1 9



Lambertine @Lamberthain 9 ao t

En r ponse   @OFII_France

Ce ne sera jamais aussi simple que de laisser les r fugi s retirer du liquide dans n'importe quel DAB.

S'il y a une modification   faire, c'est relever les montants allou s.

5 2



Pierre @PierreCrclB 9 ao t

Ce ne sera jamais aussi simple que de s'occuper du probl me migratoire   sa source et de se pr occuper des fran ais d'abord, tr s fine analyse en effet.

1 6



Lambertine @Lamberthain 9 ao t

Quelle analyse ?

1



Panda de la ville @Pandadelaville 10 août
Bah... Il parle de la votre je pense ?

1



Lambertine @Lamberthain 10 août
Où est mon analyse alors ?

2

Ce Tweet n'est pas disponible.



SDF en Vendée @Ivettelatempete 12 août
l'ada est pour ceux pris en charge, centre hébergement - 50e d'argent de poche par semaine - pas sur que ceux qui ont le RSA, ils aient ça

1



Lambertine @Lamberthain 12 août
Le RSA est plus élevé :
dossierfamilial.com/actualites/le-...
Et l'ADA reste bien inférieur au seuil de pauvreté français: fr.wikipedia.org/wiki/Seuil_de_...

Au 1^{er} avril 2019, le montant forfaitaire mensuel du RSA est de 559,74 € pour une personne seule en métropole et dans les Dom (hors Mayotte), contre 550,93 € précédemment.

Montants du RSA depuis le 1^{er} avril 2018

	Personne à charge	Montant du RSA
	0	559,74 €
	1	839,61 €
Personne seule	2	1 007,53 €
	3	1 231,43 €
	Majoration personne à charge supplémentaire	223,90 €

6



SDF en Vendée @Ivettelatempete 12 août
Si un a un loyer de 350e, RSA 492 (forfait logement), APL 250 le max, charges 100, il lui reste 292 - s'il lui restait 200 (montant ada argent de poche), il se nourrirait pour 92: 4=23 e par semaine

1



Lambertine @Lamberthain 12 août
Dans tous les cas, que ce soit RSA ou ADA, on est bien en deçà du seuil de pauvreté. Et je ne pense pas que les personnes éligibles à l'ADA aient droit aux mêmes aides que ceux du RSA.
Je ne vois pas la pertinence de faire une échelle sur deux situations indécentes.

2



SDF en Vendée @Ivettelatempete 12 août
Quelles aides auraient ceux du RSA?

1



Lambertine @Lamberthain 12 août
L'APL que vous avez cité, la CAF, l'AAH.

2



SDF en Vendée @Ivettelatempete 12 août
l'AAH (allocation adulte handicapé) n'a rien à voir avec le RSA - AAH env 860e/m, ce n'est pas cumulable avec le RSA - soit un est au RSA, soit il est AAH

1



Lambertine @Lamberthain 12 août
Si ça l'est, potentiellement, sous certaines conditions.



•g0pnik• @g0pnik_fr 9 août
En réponse à @OFII_France
Collabo de merde ...

1

17



Mickael @MickaelB6 9 août
En réponse à @OFII_France
Avec notre pognon

7



Vincent @vincent25869958 10 août
En réponse à @OFII_France @Patriote2Droite
C quoi ça encore ?? Je travaille pour ça ?

4



patmassilia @patmat29 13 août
En réponse à @OFII_France
C est la fameuse fake carte qui n existe pas
Cette fameuse carte issu du fantasme de la fachosphere

2



Lyonne romana @Lyonne18 9 août

En réponse à @OFII_France
@janique65024918 regarde ça

1 1



Falbala @janique65024918 9 août
On se bip demain et on en parle !

1

Davantage de réponses



Anthouiteur @Anthouiteur 8 août
En réponse à @OFII_France

Est ce bien le rôle d'une agence de l'état d'expliquer aux demandeurs d'asile comment contourner une circulaire du @gouvernementFR ?

1 1 9



Office Français de l'Immigration et Intégration @OFII_France 8 août
Chaque possesseur de la carte #ADA peut l'utiliser en fonction de toutes les possibilités offertes par la carte de paiement. Le Cash back en est une qui n'est en rien illégale. La carte de paiement n'a pas pour enjeu de limiter les droits des demandeurs d'#asile.

5



M C Vergiat @MCVergiat 13 août
Alors pourquoi leur retirer le droit de retirer des esp6comme tout le monde



Eaque @Eacides 9 août
En réponse à @OFII_France

Les français par leurs impôts financent leurs envahisseurs et leur propre remplacement.

5



Pierre Bernat @BernatPierre 14 août
En réponse à @OFII_France

C'est vrai que c'est vachement plus simple de faire avec un paiement d'un euro dans certaines enseignes que de laisser retirer au distributeur...

Sérieusement, arrêtez de leur mettre des bâtons dans les roues, c'est ridicule.

3



Solcarlus @_solcarlus_ 10 août
En réponse à @OFII_France

Magnifique, on finance notre propre destruction. On payé un tribut de notre propre chef, à des envahisseurs sans qu aucun coup de feu n ai été tiré

2

**Raphaël Boulbes** @RBoulbes 10 août

En réponse à @OFII_France

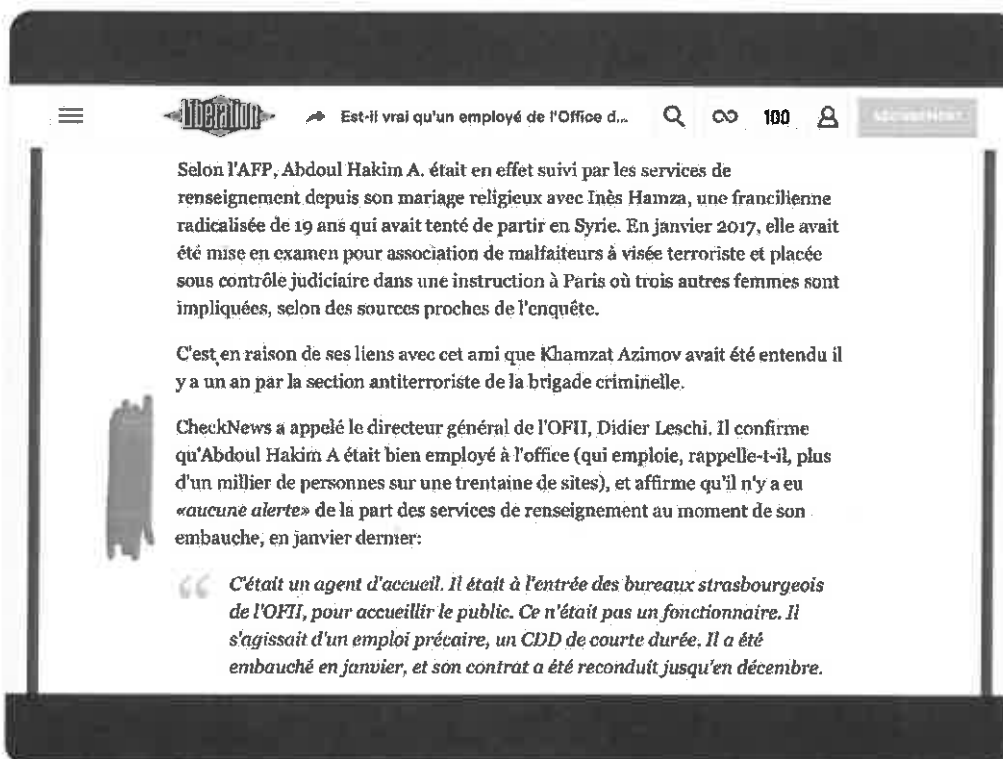
Tiens cette carte existe belle est bien, je croyais que c'était de la propagande faciste et complotiste mais en fait elle existe ! Et alimentée par nos impôts, très bien, @EmmanuelMacron vous prend pour des pompes à fric, un vrai pognon de dingue pour les immigrés clandestins.

2

**Patriosphèrix** @YannusPocus 10 août

En réponse à @OFII_France

L' @OFII_France cette agence qui embauche un radicalisé proche d'un terroriste. Et après on s'étonne que le CM file les bons plans afin de sucer la France jusqu'à la moelle.



2

**Catman3012** @catman3012 9 août

En réponse à @OFII_France

Quel scandale qui a pondu une merde comme ça? 🤢 🤢

Ce Tweet n'est pas disponible.

Ce Tweet n'est pas disponible.

**Label Époque** @motclef 10 août

En réponse à @OFII_France

Allez vous ensuite préciser comment renvoyer cet argent en afrique ou estimez vous que les bénéficiaires savent déjà suffisamment comment faire ?



grokakagreta @MarkZuckenstein 10 août

En réponse à @OFII_France

J'imagine que pour les sales pourritures de collabos gauchistes de chez @libe il s'agit d'une Fake news ? Vite vite, sortons le decodex 😏

1

3



Ludovic B-T @Ludofast 10 août

Pendant la campagne ils ne se sont pas gênés ... "Marine est une menteuse"



Office Français de l'Immigration et I...

@OFII_France

Suivre

À propos de la carte ADA :

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'OFFICE FRANÇAIS
DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

Paris, le 12 août 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Décalage de l'entrée en vigueur de la carte de paiement

Afin de donner un délai supplémentaire aux opérateurs les plus engagés dans l'hébergement des demandeurs d'asile pour qu'ils puissent équiper toutes leurs structures en terminaux de paiement, l'évolution de la carte ADA en carte de paiement est décalée au 5 novembre prochain.

L'OFII rappelle qu'avant de mettre en place ce nouveau mode de versement de l'allocation pour demandeur d'asile, il a été expérimenté avec succès à grande échelle en Guyane. L'Etat a aussi mis en œuvre cette forme d'aide, là encore avec succès, dans le cadre des secours apportés aux victimes de l'ouragan Irma à Saint Martin et Saint Barth en 2017 qui se sont vus délivrés des cartes de paiement.

D'autres pays d'Europe ont déjà mis en œuvre des modes de démonétisation de l'allocation pour demandeurs d'asile par le biais de carte de paiement ou de bons d'achat. C'est le cas, par exemple en Allemagne, en Grande Bretagne, ou encore en Belgique.

Ce mode d'aide a aussi été mise en œuvre par le HCR dans certains pays comme la Turquie ou par l'ONU dans le cadre du programme mondial pour l'alimentation.

02:38 - 12 août 2019

9 Retweets 12 J'aime



19

9

12



André Rebelo @AndrRebelo2 12 août

En réponse à @OFII_France

J'aimerais aussi des renseignements sur la dernière phrase

Vous dites que le @Le_HCR mène le même type de mesure avec une carte de paiement.

Pourtant il défend largement l'octroie de liquidités aux réfugiés partout sur son site, comment l'expliquez-vous ?

2

5

5

**André Rebelo** @AndrRebelo2 12 août

Il est même dit dans ce document officiel que :

"Le Haut Commissaire a fait de l'expansion et de l'utilisation systématique des interventions en espèces une priorité institutionnelle."
unhcr.org/fr/excom/stand...

Vous allez donc à l'encontre de leurs priorités ou ai-je mal compris?

1

4

**André Rebelo** @AndrRebelo2 12 août

En réponse à @OFII_France

Bonjour @OFII_France serait-il possible de m'indiquer quel est le programme en Turquie que vous évoquez ?

Car ici je vois plutôt que le programme lancé par l'UE et piloté par le @Le_HCR prévoit la fourniture en argent liquide :

2

3



Les Drastiques de l'Afrique @LesDrastiques 15 août

En réponse à @OFII_France

Signons tous cette pétition pour s'opposer à cette nouvelle carte ADA

1



Morgane FK @ForceKro 14 août

En réponse à @OFII_France

"vus délivrés" ?

Ouille. #Bescherelle cc @Bescherelle



Henri @30henri01 14 août

En réponse à @OFII_France

Bravo l'OFII et très bonne continuation 👍



David Torondel @dtorondel 12 août

En réponse à @OFII_France

Si l'expérimentation en Guyane a été "un succès", diffusez le résultat. Nous vous l'avons plusieurs fois demandé, la non-réponse est éloquent. Démontez-vous que plusieurs responsables de centres d'accueil en Guyane vous ont fait remonter des dysfonctionnements ?

3

2

16



Office Français de l'Immigration et Intégration @OFII_France 12 août

Les résultats ont été donnés aux opérateurs et associations qui s'occupent de la prise en charge des demandeurs d'asile le 7 août dernier.

2



David Torondel @dtorondel 12 août

Je fais partie d'une association qui défend les droits fondamentaux des demandeurs d'asile. Je n'ai, hélas, pas été invité à la réunion du 7 août, mais vous pouvez m'envoyer les résultats sur l'adresse de notre association : ldh.quimper@ldh-france.org

1

13



Ñ @FanchyP 13 août
Tu as eu une réponse par mail ?

1



David Torondel @dtorondel 14 août
Non, c'est très étonnant... Surement un oubli...

1

2



Ñ @FanchyP 14 août
Je ne vois pas d'autres explications possibles.. 🤔



SALEH AHMAD AL-AHMAD @ARTHER84 12 août
En réponse à @OFII_France
Comment acheter du pain tous les jours?

2

1



SALEH AHMAD AL-AHMAD @ARTHER84 12 août
En réponse à @OFII_France
Je vais vous poser une question. Comment vais-je payer pour l'Internet et la ligne téléphonique pour ma famille de 5 personnes?

2



Breton 5678 #apiculture #agriculture @sedon56 12 août
En réponse à @OFII_France
Et à St Martin, tout le monde, le Français, a bénéficié de cette aide?
C est bien de nous donner des exemples pour des Français qui n ont pas le choix de dire non à ces aides.

1



Norden Gail @Nordengail 13 août
En réponse à @OFII_France
Bonsoir, en Grande-Bretagne les demandeurs d'asile bénéficient de la carte ASPEN qui permet de retirer des espèces 🤔
Source : le gouvernement britannique gov.uk/asylum-support...

- [What you'll get](#)
- [Eligibility](#)
- [How to claim](#)
- [Further information](#)

What you'll get

You can ask for somewhere to live, a cash allowance or both as an asylum seeker.

Housing

You'll be given somewhere to live if you need it. This could be in a flat, house, hostel or bed and

2 1 10

Report

t £37.75 for each person in you
ld. This will help you pay for th
: food, clothing and toiletries.

wance will be loaded onto a de
card) each week. You'll be abl
to get cash from a cash machi



Norden Gail @Nordengail 13 août

En Allemagne, la réglementation Asylbewerberleistungsgesetz fixe les modalités des aides apportées aux demandeurs d'asile, parmi lesquelles figure : de "l'argent de poche" (en espèces toujours)

1 1



Norden Gail @Nordengail 13 août

[Précision avant que vous ne soyez cynique : si l'Allemagne fournit moins d'"allocations" mensuelles en espèces, elle fournit en revanche 3 repas par jour dans les centres d'hébergement de premier accueil, ce que la France ne fournit pas.
Source : gesetze-im-internet.de/asylblg/BJNR10...]

2 2

Davantage de réponses



bigger than a duck @queer_julot 13 août

En réponse à @OFII_France

Succès pour qui ? C'est scandaleux d'enlever à des personnes dans des situations de détresse et de précarité un droit aussi fondamental qu'avoir accès à des espèces et gérer leur argent comme elles le souhaitent !



David Torondel @dtorondel 12 août

En réponse à @OFII_France

Pouvez-vous nous indiquer les sources vous permettant d'affirmer qu'en Belgique, Allemagne et GB les demandeurs d'asile ne peuvent pas percevoir au moins une partie de leur allocation en argent liquide ?

2 4



Anthouiteur @Anthouiteur 12 août

En réponse à @OFII_France

Bonjour,

En quoi ces structures sont concernées par des cartes de paiement alors qu'elles ne facturent rien au demandeurs d'asile puisque l'état leur verse directement des fonds en échange des prestations?

1 1



Benjamin @Benjami38994502 14 août

En réponse à @OFII_France

Une réforme que personne ne demandait, dont tout le monde se plaint, qui tape sur les plus démunis juste par plaisir (parasites ?), un communiqué truffé de mensonges et d'une mauvaise foi digne de l'IGPN : bienvenue en Macronie.

2



Les Drastiques de l'Afrique @LesDrastiques 15 août

En réponse à @OFII_France

Nous tenons à vous informer que les migrants ne sont pas tous des enfants, pourquoi voulez vous les obliger à ne pas être en possession de liquidités ? Celui qui a eu cette idée n'a vraiment pas réfléchi.

2



Les Drastiques de l'Afrique @LesDrastiques 15 août

En réponse à @OFII_France

Sachez aussi que ce genre de changement apportera aussi des changements de comportement envers les migrants. Une fois devant une caisse et qu'il n'a plus de soldes dans son compte, attendez vous au pire.

2



Les Drastiques de l'Afrique @LesDrastiques 15 août

En réponse à @OFII_France

On ne déshabille pas Saint Paul pour habiller Saint Pierre, vous devez revoir cette décision. C'est de la discrimination purement claire, parce que pour vous les migrants n'ont pas le droit d'être en possession de liquidités.

2



Susana Rodriguez @SusanaR28501456 13 août

En réponse à @OFII_France

Bonjour c'est que vous va fournir a les écoles publiques aussi de systèmes pour payé avec la carte de sorti de les enfants et des choses que les écoles demandent souvent de petit somme ????



Жёлтый русский ботин @loicblutz 13 août

En réponse à @OFII_France

Qui paye ? Parce que j'en ai ras le cul de voir les taxes et impôts augmentés sans cesse, le carburant, l'électricité, la CSG, la CRDS, etc...

1

5



Hello Sunshine FK @HelloSu90203162 20 sept.

Comment ça "qui paye"? Mais c'est nous qui payons ! Ou vous croyez que c'est prélevé sur les fonds personnels de Macron, Merkel et Conte?